



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ, Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-39-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026
Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°39.04.2026

OBJET : FINANCES COMMUNALES – Approbation d'un protocole transactionnel avec la société JCT relatif au marché 2022MA28 de réhabilitation exemplaire de 7 bâtiments et extension de 2 logements.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Dans le cadre de l'opération de réhabilitation exemplaire de 7 bâtiments et extension de 2 logements, la Commune a attribué le 24 janvier 2023 le lot n° 15 d'électricité à l'entreprise JCT, pour un montant de 213 736 € HT.

Durant l'exécution du marché, plusieurs manquements ont été relevés se traduisant par des mises en demeure et échanges restants infructueux. Il a été notifié en date du 09 décembre 2025 un courrier de procédure de résiliation du marché aux frais et risques du titulaire avec demande de levée de réserves.

Face aux désaccords persistants et afin d'aboutir à une solution acceptable pour les deux parties, il a été décidé de négocier un protocole transactionnel avec le titulaire du marché.

Après échanges entre la maîtrise d'ouvrage, l'équipe de maîtrise d'œuvre, et l'entreprise JCT sur des éléments techniques et financiers de négociations, il a été convenu de résilier le marché, sans application des frais et risques, avec le versement à l'entreprise pour solde de tout compte de la somme de 25 000 € HT.

Les modalités de calcul et de règlement de cet accord sont détaillées dans le projet de protocole annexé à la présente délibération.

Le document précise également que la société JCT, s'engage quant-à-elle à intervenir pendant l'année de parfait achèvement sur les désordres constatés par les utilisateurs et la maîtrise d'ouvrage concernant les travaux effectués dans les divers bâtiments.

Le protocole d'accord transactionnel est joint en annexe de la présente délibération et soumis à votre approbation.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2122-21 et suivants,

Vu le Code Civil, et notamment ses articles 2044 et suivants,

Vu le marché adapté 2022MA28 - lot 15 attribué à la société JCT,

Après en avoir délibéré,

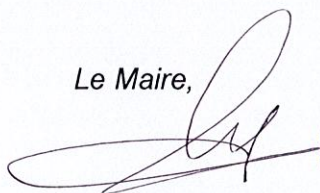
A LA MAJORITE – 5 contre (Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Johanna SCIASCIA, Philippe ARNAUD, Marielle RIZZO)

ADOpte le protocole transactionnel ci-annexé portant sur une rémunération de 25 000 € HT, soit 30 000 € TTC au profit du titulaire du marché 2022MA28 – lot 15 représenté par le directeur, Monsieur BARGETTO.

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant à signer ce protocole transactionnel.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2026 de la commune, chapitre 23, nature 2313.

Le Maire,



André MOLINO



Le secrétaire de séance,

